

Dialogue social

AD-PA, Fehap, Fnadepa et Fnaqpa forment à nouveau un recours contre la circulaire budgétaire

05/06/14 - 14h39 - HOSPIMEDIA |

Comme l'année dernière, quatre fédérations du secteur privé non lucratif - AD-PA, Fehap, Fnadepa et **Fnaqpa** - forment un recours contentieux devant le Conseil d'État contre la circulaire budgétaire. Principal pomme de discorde, "la non opposabilité aux agences régionales de santé du repère de financement tenant au tarif plafond au GMPS consacré par la loi depuis 5 ans", avancent les fédérations dans un communiqué commun.

La circulaire, certes, "adresse un faible signal d'ouverture vers l'allocation de moyens aux Ehpad", par la réouverture du tarif global, mais les quatre fédérations soulignent également que le taux d'évolution des moyens de 1% est "en baisse par rapport à l'exercice 2013". "Le compte n'y est pas, lancent-elles. Les moyens dédiés à l'accompagnement des personnes âgées ne sont pas à la hauteur des besoins de fonctionnement des établissements et partant, des besoins des personnes accompagnées."

Passé ce constat, c'est donc sur la question du financement des soins que les fédérations ont choisi d'attaquer la circulaire budgétaire. Le texte maintient en effet la politique de convergence tarifaire en 2014, "malgré une sous-consommation des crédits à hauteur de 156 M€ en 2013". Mais la principale raison de leur mécontentement est donc la non opposabilité aux ARS du GMPS (Gir moyen pondéré soins) pour l'allocation des crédits du forfait soins. La circulaire le précise, les établissements n'ont pas un "droit ouvert" aux crédits de médicalisation. La DGCS ajoute également que "la tarification au GMPS reste un plafond indépassable mais ne constitue pas un niveau opposable de dotation automatique" (lire ci-contre).

Une règle que condamnent donc l'AD-PA, la Fehap, la Fnadepa et la **Fnaqpa**. "Ce message passé par les administrations centrales aux agences, lourd de conséquences, s'est plus particulièrement traduit cette année par une anticipation de l'allocation des ressources aux Ehpad, dénoncent-elles. En effet, certaines ARS, avant même le lancement de la campagne budgétaire, ont adressé des courriers aux Ehpad leur signifiant un financement inférieur de 10 à 20% à la norme de financement en vigueur, arguant de l'insuffisance d'une enveloppe de crédits dont elles n'avaient pas encore connaissance !"

Pour les fédérations, le non respect de cette "norme de financement" assise sur des bases législatives, et qui doit permettre d'octroyer aux établissements les moyens dont ils ont besoin, "interroge particulièrement", les âgés en Ehpad ayant besoin de soins et d'accompagnement de plus en plus importants. S'ajoute à cela le fait que "la dureté des mesures financières applicables au forfait soin, cette année encore, pénalise plus fortement le secteur public et le secteur privé non lucratif qui pourtant organisent l'accessibilité financière des personnes âgées aux établissements".

Cécile Rabeux

Tous droits réservés 2001/2014 — HOSPIMEDIA